



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 132477

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations de l'institut social Hennessy relatives à l'appréciation des œuvres sociales par l'URSSAF. L'institut social Hennessy, créé en 1947, a pour vocation la gestion des œuvres sociales habituellement gérées par les comités d'entreprise. Lors de sa création, des actions en faveur des jeunes ont été mises en place, particulièrement les bourses d'études. Ce sont des aides qui peuvent varier de 50 à 130 euros par mois selon le niveau d'études, le coût de la scolarité et le revenu des parents. Or ces actions en faveur des jeunes ne sont pas clairement inscrites dans le champ d'exonération de l'URSSAF comme peuvent l'être les aides aux vacances, aux voyages, les colis de fin d'année, les bons d'achats et d'autres prestations. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position en l'espèce.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132477

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3237

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)